

DECISION n° 2025-179

Portant sur la signature du contrat n° 2025-039 :

« Maintenance et entretien du Jacquemard »

avec la Société BODET CAMPANAIRE

Pour un montant annuel de 265.00 € HT soit 318.00 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le Service Juridique de la collectivité en date du 23 Septembre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2025-039 : « Maintenance et entretien du Jacquemard » avec la Société BODET CAMPANAIRE.

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure le contrat n° 2025-039 : « Maintenance et entretien du Jacquemard » avec la Société BODET CAMPANAIRE sise Aix Parc du Golf 350 Avenue JRGG de la Lauzière – 31 Parc du Golf – CS 90519 – 13593 AIX-en-PROVENCE.

Le contrat prendra effet le 29 Novembre 2025 et se terminera le 28 Novembre 2029.

Article 2.- Le montant annuel du contrat s'élève à :

- 265.00 € HT soit 318.00 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Prefet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 23 Septembre 2025

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

